

# COMMUNE DE CHAMPEAUX

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU LUNDI 10 JUILLET 2006

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le Lundi dix Juillet deux mil six, à la Mairie, à vingt heures quarante-cinq, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

**PRESENTS** : MM. LAGÜES-BAGET, MORCHOISNE, HOLVOET et POSTEL.

**ABSENTS** : MM. ELIA, CHÉCHIN, Mme BACHE, M. LION, Mme BICH, MM. ROBAR, SZCZEPANSKI, Mme JUGET et M. VERVONDEL.

Le quorum n'étant pas atteint, Monsieur le Maire propose de convoquer le Conseil Municipal le Mercredi 12 Juillet prochain. Une convocation sera adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

# COMMUNE DE CHAMPEAUX

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2006

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le Mercredi douze Juillet deux mil six, à la Mairie, à vingt heures quarante-cinq, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

**PRESENTS** : MM. LAGÜES-BAGET, Mme BACHE, MORCHOISNE, HOLVOET et POSTEL.

**ABSENTS** : MM. ELIA, CHÉCHIN, LION, Mme BICH, MM. ROBAR, SZCZEPANSKI, Mme JUGET et M. VERVONDEL.

#### **AMENAGEMENT DU CARREFOUR ROUTE DE FOUJU**

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement du carrefour de la route de FOUJU.

Il a été constaté que certains véhicules à fort gabarit rencontrent des problèmes pour tourner vers l'entrée de CHAMPEAUX.

Il est donc proposé de réaliser une construction de voirie derrière la bordure existante sur 30 mètres de long et 1 mètre de large sur la partie de route venant de MELUN. Un terrassement sera fait sur 0,35 m de profondeur et par la suite bétonné.

Monsieur MORCHOISNE signale que le panneau situé sur le terre plein central a déjà été heurté par des véhicules.

Le coût de ces travaux s'élève à 3 500 €H.T. et seront réalisés par l'Entreprise EUROVIA et devraient être faits dans le courant de l'été.

Cet aménagement est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse.

## **QUESTIONS DU PUBLIC**

Le public n'ayant aucune question à soulever, la séance est levée à 21 h 00.